

Objet : Demande de subvention – ADEME – Études sur les réseaux de chaleur ou de froid alimentés par des EnR et/ou EnR&R

Le Maire de la commune de Saint-Rémy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les modalités d'intervention du fonds ADEME - Études sur les réseaux de chaleur ou de froid alimentés par des EnR et/ou EnR&R

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Madame le Maire par délibération n°012/26 du 20 mars 2026

Considérant que la commune a pour projet d'étudier la faisabilité d'un réseau de chaleur et/ou de froid de géothermie pour l'alimentation des bâtiments publics et de bâtiments appartenant à des tiers. L'ADEME serait en capacité de financer 70 % du montant hors taxes, soit 8 680 € sur un budget de 12 400 € hors taxes.

D E C I D E

ARTICLE 1 :

Il est autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Agence de Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement et régies au titre du programme Études sur les réseaux de chaleur ou de froid alimentés par des EnR et/ou EnR&R pour le financement d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur et/ou froid.

ARTICLE 2 :

La demande de subvention porte sur un montant de 8 680 € pour un budget prévisionnel total de 12 400 € hors taxes soit 70 % de la dépense.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 :

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera publiée conformément aux dispositions de l'article L2122-29 et l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ampliation sera adressée :

- A la Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône
- A la trésorerie municipale

Fait à Saint-Rémy, le 16/04/2026

Florence PLISSONNIER

Maire

